

Filière déchets de pneumatiques

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DROM-COM

Partie Guyane.

Projet - 28 Juin 2024
V2 complétée le 11 juillet
vers. validée CPP 15 juillet
vers. 3 complétée suite DGPR 22 août
Vers. 4 complétée suite questions DGPR 29 oct



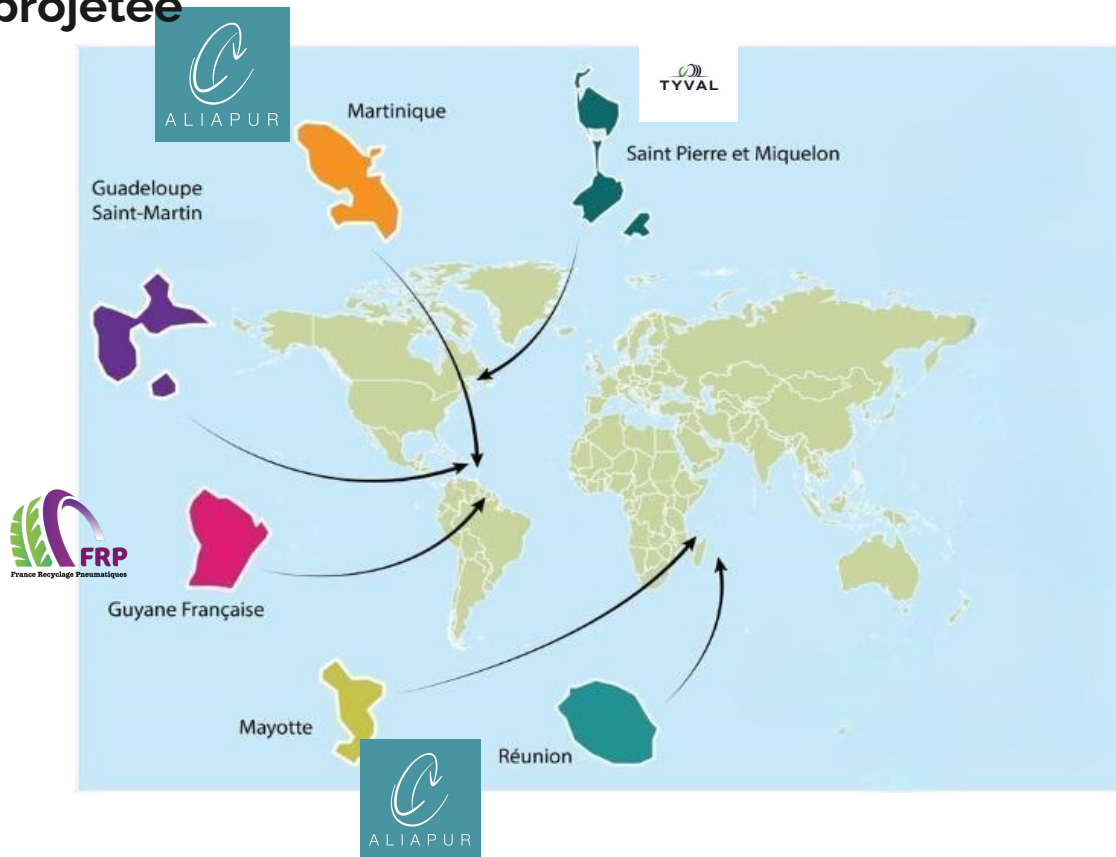
Sommaire

- 1) Organisation générale projetée et organisation Guyane
- 2) Etat des lieux :
 - métropole.
 - Territoire de Guyane.
- 3) Plan d'action:
 - metteurs en marché
 - collecte / réutilisation
 - communication - sensibilisation

Organisation générale projetée



Localisation des territoires concernés et gisements pris en charge



Organisation générale projetée

Chaque DROM-COM n'aura qu'un interlocuteur « Eco-Organisme ».

DROM :

- Martinique (*ALIAPUR*)
- Guadeloupe et dépendances (*ALIAPUR*)
- Guyane (*FRP*)
- Réunion (*ALIAPUR*)
- Mayotte (*ALIAPUR*)

COM :

- Saint-Martin (*ALIAPUR*)
- Saint-Pierre et Miquelon (*TYVAL*)

Organisation pour le territoire de Guyane :



FRP s'est rapproché de l'ARDAG, organisme ultramarin, acteur historique sur les déchets de la filière automobile et notamment les pneumatiques.

FRP a signé dès Janvier 2024 avec l'ARDAG un contrat de mandat pour :

- l'adhésion des metteurs en marché
- la facturation des Eco contributions
- l'organisation des collectes et des expéditions vers la métropole de l'ensemble de la collecte des déchets de pneumatiques
- L'ARDAG n'a pas latitude à signer de contrat avec des opérateurs.
- FRP conserve toute la responsabilité au titre des obligations liées au décret et au CDC de la filière REP pneumatiques.

La personne salariée de l'ARDAG a signé un engagement de confidentialité sur les données collectées.

FRP a repris le contrat de traitement des déchets de pneumatiques précédemment établi entre l'ARDAG et un opérateur de métropole en février 2024.

Les éco contributions sont reversées à FRP qui prend en charge l'ensemble des coûts des opérations ainsi que le coût de fonctionnement de l'ARDAG pour la partie “ déchets de pneumatiques”. Ces recettes et ces charges seront mutualisées au sein de l'EO coordonnateur afin de répartir les coûts DROM COM , au prorata des mises en marché captées par les différents EO de la filière.

Etat des lieux métropole :



	2021	2022	2023
tonnage collecté national (ADEME)	532 133	530 682	520 000
tonnage collecté Métropole (ADEME)	516 778	515 554	504 803
Taux de collecte (ADEME)	111,5 %	93,5%	?
Nb Habts Métropole (INSEE)	65 505 000	65 722 000	65 926 000
Tonnage collecté / habit (kg)	7,89	7,84	7,65
tonnage réutilisation (centre vhu inclus) sce ADEME	87 619	85 811	?
Tonnage réutilisat /habit (kg)	1,34	1,30	?

Etat des lieux métropole :



origine des pneus repartit nationale (sce ADEME) en %	2021	2022	2023
Professionnels auto	82	81,5	82,4
Industriels	3	3,7	3,8
Déchetteries	6	5,7	6,5
Centres VHU	7	6,4	4,8
Autres	2	4,7	2,5

en %	2021	2022	2023	objf 2024 CDC
Réut globale (avec revalo centres VHU)	39,66%	37,86%	?	17%
recyclage	39,66%	37,86%	?	40%
	Scce ADEME	sce ADEME		CDC

Etat des lieux métropole :

Les données concernant le “ nb d habitant desservis par un point de collecte “ ne sont pas connues. La filière est BtoB et fonctionne essentiellement sur l’ensemble des sites des professionnels de l’automobile.

Modalités de gestion des dépôts sauvages :

De 2007 à 2016, la filière a traité avec Recyvalor, l'essentiel des dépôts sauvages. Aujourd'hui et ces dernières années, des demandes d'enlèvement existent encore et sont émises par les Collectivités, suite à des opérations de nettoyage de cours d'eau ou de démantèlement de camps illégaux:

- Elles sont souvent de l'ordre de quelques centaines de pneus et sont après vérification intégrées dans les demandes de collecte auprès de nos opérateurs de gestion de déchets de pneumatiques. FRP en traite entre 5 et 10 par an, ces 3 dernières années. Les volumes étant peu significatifs, ces demandes sont traitées au fil de l'eau et ne font pas l'objet d'un suivi formalisé autre que demande de la Mairie “x”, sans pouvoir distinguer s'il s'agit d'une demande du service atelier ou d'un stock abandonné.
- Pour les plus importantes, elles font l'objet d'un suivi plus tracé; ex: chantier de réhabilitation du site “ gens du voyage” de Goussainville (95), Sept 2022 à février 2023 75 tonnes de pneus pris en charge.

Etat des lieux Territoire de Guyane :

L'ARDAG, depuis près de 20 ans, intervient de manière volontaire sur les déchets de la filière automobile dont les pneumatiques.

Elle a su fédérer la plupart des professionnels du pneu du Territoire de Guyane, en les faisant adhérer pour traiter la fin de vie des pneumatiques. **Les données ci-dessous sont celles de l'Ardag** - qui représente l'essentiel de l'activité " pneumatiques" - mais qui n'incluent pas les données de ceux qui traitaient, par eux même ou par un prestataire privé, la fin de vie de leur pneumatiques.

période	2021	2022	2023
mises en marché An-1 (t)	969	1220	1250
collectées & traitées (t)	1079	1050	1090

Ces pneumatiques collectés proviennent pour :

- 95% des revendeurs de pneus (professionnels de l automobile),
- 5% des centres VHU

L'intégralité des tonnages collectés est envoyé en métropole, pour y être traité.

ratio collecte de pneus / habt : 3,75 kg (1075/ 285 000)

Etat des lieux Territoire de Guyane :

	2021 métropole	2022 métropole	2023 Métropole	2021 Guyane	2022 Guyane	2023 Guyane	
taux de collecte	111,5	93,5	?	111,35	86,1	87,2	
recyclage %	39,66%	37,86%	?	23%	23%	23%	
Réutilisation % (avec revalo centres VHU)	39,66%	37,86%	?	0 (non fait, inconnu)	0 (non fait, inconnu)	0 (non fait, inconnu)	
	sce ADEME	sce ADEME		Sce ARDAG	Sce ARDAG	Sce ARDAG	

Les mises en marché servant à calculer le taux de collecte en Guyane en 2021/ 2023 correspondent aux déclarations des professionnels du pneu VL adhérents de l'ARDAG . Par ex., elles n'intègrent pas les metteurs en marché qui géraient et financaient la fin de vie des pneus directement ou par des prestataires extérieurs.

La réutilisation est indiquée à zéro. Aucun tri préalable n'était historiquement réalisé avant envoi pour cisailage. Toutefois, l'état des routes et le niveau moyen de pouvoir d'achat doit pénaliser le taux de réutilisation que nous nous efforcerons de ressortir après mise en place d'un tri du gisement collecté.

Etat des lieux Territoire de Guyane :

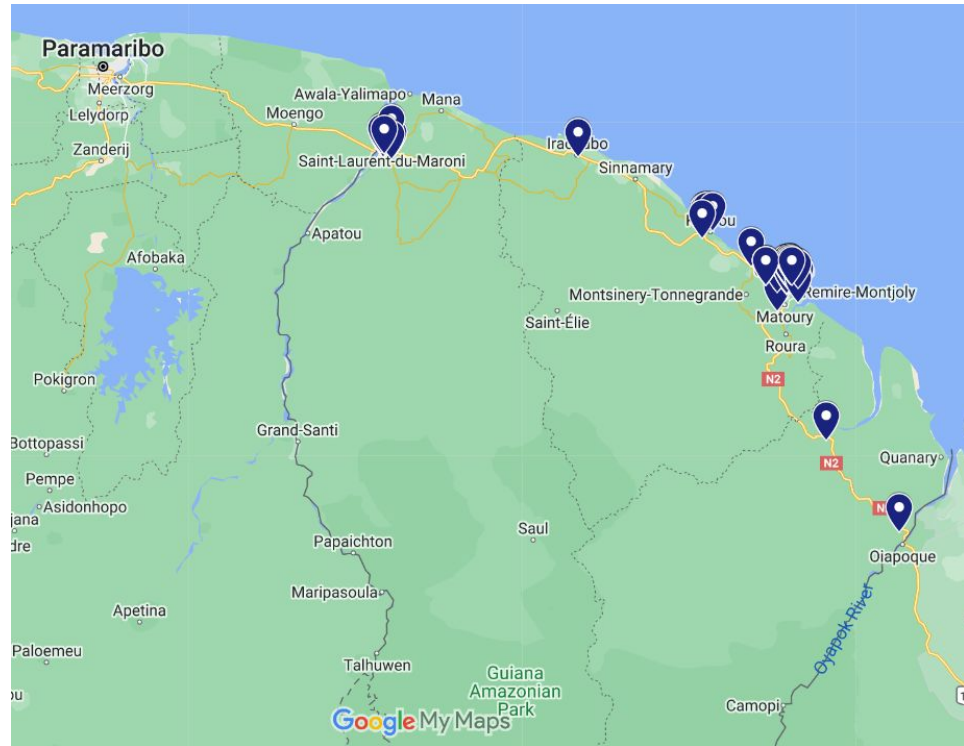
- **75 sites de collecte**

Tous situés sur la zone littorale qui regroupe 260 000 habts sur les 285 000 de la Guyane. Cette zone est parfaitement accessible et très bien desservie. Les déchets de pneumatiques sont tous collectés et traités.

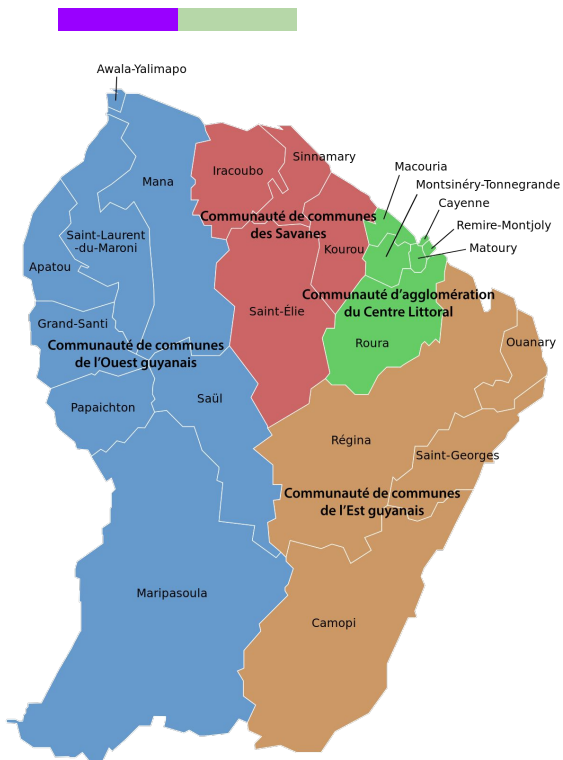
- Les secteurs de Maripasoula & Grand Santi (Ouest) et Camopi (Est) ne sont accessibles que par le fleuve.

Des piroguiers qualifiés effectuent le transport de marchandises et de déchets.

A notre connaissance, il n'y a quasi aucun véhicule, hormis qq rares 4x4. Les populations privilégieraient les quads. (pas de routes)



Etat des lieux : Intercommunalités de Guyane



Forme Juridique	Sigle	Nom	Nombre de communes	Population	Superficie (km ²)
Communauté d'agglomération	CACL	Communauté d'agglomération du centre littoral	6	151 887 (2020)	5 086
Communauté de communes	CCEG	Com com de l'Est Guyannais	4	7 307 (2020)	25 560
	CCOG	Com com de l'Ouest Guyanais	8	96 306 (2020)	40 945
	CCDS	Com com des Savanes	4	29 633 (2020)	11 942

Etat des lieux: intercommunalités de Guyane

- 2 déchetteries actives & historiques sur CACL
- 3 nouvelles déchetteries en 2024 sur CCDS

Ces 5 déchetteries n'acceptent pas les pneus .

Etat des lieux : Centres VHU de Guyane

- 2 centres VHU sont actuellement agréés et opérationnels ML Auto (Matoury) et Marsy recycl. (Kourou)
- 1 projet de centre (2024/ 2025) sur Matoury est en cours de construction ,mais déjà agréé

Environ 1000 Véhicules VHU sont traités annuellement.

Les 2 centres VHU sont identifiés dans les bases de sites détenteurs à collecter et sont informés de la conduite à suivre pour tout enlèvement.

Les volumes collectés restent néanmoins faibles car beaucoup de VHU sont récupérés sur l'espace public, “dépouillés” notamment de leurs pneumatiques.

Etat des lieux : structures et installations de traitement

- Les points de collecte sont nombreux, au travers du réseau de professionnels du pneus qui récupère historiquement les déchets de pneus.
- Il n'y a pas de structure de tri en vue de réutilisation sur le territoire.
 - Le gisement est globalement faible
 - Il est évoqué qu'une partie significative des pneus réutilisables seraient interceptés et feraient l'objet de commerce avec le Surinam .
- Il n'y a pas d'installation de pré-traitement ou de traitement (gisement trop faible, 1000 / 1500 tonnes) . L'ensemble de la collecte est expédiée en métropole.

Etat des lieux : structures et installations de traitement

- 2 sites de stocks anciens sont en cours de prise en charge (responsables identifiés)

- **Caribbean Steel Recycling (opérateur fermé)**

Opération de déstockage clôturée en 2022 pour l'ARDAG (avec subventions Ademe et Préfecture) . Le reliquat est à prendre en charge par CSR.

Le volume / tonnage résiduel est très difficile à estimer (terrain accidenté).
Il est approché autour de 1 500 tonnes de pneus et de morceaux de pneus



Etat des lieux : structures et installations de traitement

- **Stock du “Galion”** (70 000 pneus env. soit 5 à 600 tonnes env.)

EIFFAGE est responsable de ce stock et réfléchit sur plusieurs options dont une solution proposée par ARDAG

En attente de décision d’EIFFAGE



PLAN D'ACTION : Metteurs en marché

Tonnage adhésions / mises en marché 2024 1834 tonnes 26 adhérents

Liste adhérents 2024:

NCCIE	Guyane Automobile	HD Pneumatique
LCK Auto & Bike	Guyane Auto Pro	TSO SGTL
SAG Vulco	Easydrive	Remaserv
JF Pneus	Autorama	SGVP - Pneus Cash Guyane
Somasco	Kaizen Motos	Madeleine Auto Rapide - Speedy
Les Baladins	L'Atelier Ducat'	City Import - Univers du Pneu
Polymeca Village	GL Motos	Tanon Materiel Equipement
Pneus Guyane	JCS Automobiles	Auto Hall Center Distribution Guyane - Sud Motors
GTM Services	Codima	

3 nouveaux adhérents à venir : SACI (déclaration faite sur Guadeloupe) , Armée, CNES

FRP rappelle la nécessité d'examiner le gisement local des déchets de pneumatiques en application de l'article 541-175 du code de l'environnement. échéance déc 2026

PLAN D'ACTION : Collecte

Collecte à fin Mai 2024: 530 tonnes 29%

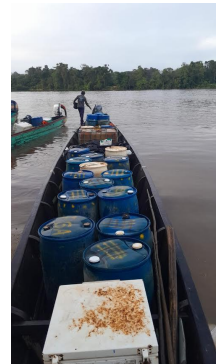
La zone littorale est bien couverte par le réseau de professionnels Guyanais qui pratique la reprise des déchets de pneus. Néanmoins, nous prévoyons l'élaboration d'une liste de site pour intensifier la connaissance de cette possibilité en nous appuyant sur ce réseau et les collectivités dans leur communication à leurs administrés.

Certaines zones demeurent toutefois isolées (par ex., Maripasoula, Saul , Grand-Santi, Camopi regroupant env. 20 000 habitants et ne communiquant que par avion ou par le fleuve) .

Un échange avec les pouvoirs publics, l'ARDAG et Acorpe, qui coordonne l'interfilère, est déjà lancé pour identifier les piroguiers agréés .

perspective :

Une enquête est également envisagée pour recenser l'origine des pneus ainsi que les volumes concernés (à priori majoritairement pneus de quads) A dimensionner en fonction des conclusions que l'étude réglementaire du CTG apportera sur les imports en provenance du Surinam. FRP s'engage à réaliser cette enquête dans l'année qui suit la validation du plan par la CIFREP & la DGPR



PLAN D'ACTION : Collecte

Poursuivre la bonne captation des déchets de pneumatiques sur la zone littorale

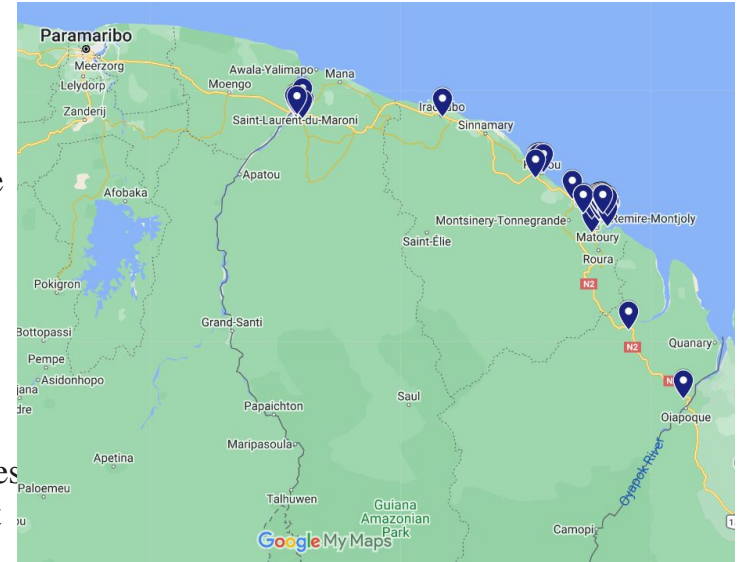
Faciliter l'information des détenteurs particuliers par les actions d'informations sur l'ope 8/0 : identification des sites d' "accueil" et communication au plus grand nombre par le biais des publications des collectivités.

Mettre en place avec les collectivités et Acorpe (PF inter filière rep) des collectes " déchetteries mobiles" sur les communes isolées et surtout les communes/ zones non accessibles par route démarrage première opération : au plus tard T1 2025

Ces opérations sont collectives et seront organisées avec Acorpe en regroupant l' ensemble des EO des différentes filières présentes sur le Territoire.

Les déchets de pneus issus de collecte d'encombrants ou de démantèlement de squats seront pris en charge sur demande de la Collectivité

Identifier les piroguiers potentiellement capables et autorisés à transporter des déchets de pneumatiques.



PLAN D'ACTION : Collecte

Réutilisation :

- veiller à la formation des trieurs de la (des) plateforme (s) qui réceptionnent les déchets de pneumatiques de Guyane.
- organiser une montée en charge du tri de ces volumes pour rapidement atteindre 100%
- en complément, sur le territoire , organiser annuellement une communication vers les détenteurs pour leur rappeler que l'ensemble des pneumatiques doit être remis à la filière
- maintenir un dialogue constant avec les autorités et les douanes afin de pouvoir infléchir les éventuelles filières illégales (pillage de bennes).
- L'ensemble de la collecte est envoyée sur une PF en Métropole comme les années précédentes. Le tri y sera fait de manière séparée avec une remontée d'informations trimestrielle auprès de FRP. Les débouchés sont la vente de pneus d'occasion en France ainsi que vers des pays tiers.

PLAN D'ACTION : indicateurs objectifs collecte / réutilisation



indicateurs réutilisation	2024	2025	2026	2027	2028
tri des conteneurs à l'arrivée sur PF	50%	75%	90%	100%	100%
formation des trieurs	50%	tous	tous	tous	tous
taux de reut avec part valo des centres VHU	5%	7%	10%	11%	12%

les calculs de ces 2 tableaux seront effectués comme précisé dans le cahier des charges de juin 2023.

indicateurs collecte	2024	2025	2026	2027	2028
% des détenteurs activant une collecte annuelle	100%	100%	100%	100%	100%
affichage et info des sites identifiés proposant le 8/0	50%	90%	100%	100%	100%
organisation de collectes "déchetteries mobiles " avec ACORPE & collectivités	1 si possible	2	3	4	5
collecte via piroguiers	NC	1	autant que nécessaire	autant que nécessaire	autant que nécessaire
objectif taux de collecte global	70%	80%	90%	92%	94%

PLAN D'ACTION : Communication - sensibilisation 1/2

-FRP est adhérent à la plateforme inter filières REP.

Un point a été fait avec Acorpe (coordinatrice) en Mai 24, afin de participer fin 2024 à des actions de communication lors des opérations “déchèteries mobiles” sur la zone “littoral” collecte (1 ou 2 fois /an) sur les communes “ hors littoral” lors des opérations “déchèteries mobiles”.

- Organiser des actions de sensibilisation:

- Ardag et FRP ont déjà organisé dès janvier 24 des actions de sensibilisation auprès des metteurs en marché
- Être en lien permanent avec les Autorités locales: Avril 2024 réunion de présentation et d'échanges

ARDAG FRP avec DGTM, ADEME et CTG

- Obtenir liste d'acteurs “ metteurs en marché” auprès de la CCI de Guyane afin d'identifier les non-adhérents puis dans un second temps, si nécessaire, envoyer liste des déclarants aux adhérents afin d'identifier les free-riders

- Envoi d'une note d'information ARDAG-FRP aux acteurs de la filière.
- Proposer une affiche : "est adhérent à l'Éco organisme agréé de la REP pneumatiques"

- Echanges avec DGTM (avril 24) et contact a été pris par ARDAG avec les Douanes afin de pouvoir collaborer pour lutter contre les filières illégales.

PLAN D'ACTION : Communication - sensibilisation 2/2

- mettre en place la communication sur la reprise 8/0 dès 2024:
 - dans le réseau des professionnels
 - création d'une liste des sites accueillant cette disposition
 - communication de cette liste sur le site internet de l'ARDAG,
 - communication sur les supports des collectivités et de la plateforme inter filières REP)
- participation aux actions de sensibilisation lors des actions de déchetteries mobiles (avec collectivités et ACORPE)

Un bilan sera réalisé un an et demi après la validation du plan afin de pouvoir évaluer sa mise en oeuvre.



PLAN D'ACTION : Communication - tableau de synthèse

	2024	2025	2026	2027	2028
établir liste des sites accueillant le dispositif 8/0	T4				
création d'une carte interactive sur le site internet Ardag		T1			
mise à jour annuelle de cette carte interactive			maj	maj	maj
actions* de communication pour collecte avec Acorpe (en inter-filières) sur les zones isolées * selon possibilités et si le besoin est avéré	?	2	3*	4*	5*
organisation d un point d'information / échange FRP ARDAG avec DGTM, ADEME & CTG	1	1	1	1	1
bilan sur actions de communication (18m ap valid)			1		
communication / info sur supports collectivités	?	1	1	1	1
sensibilisation des metteurs en marché (note d info / réunion)	1	1	1	1	1
lutte contre “free riders” listes MeM auprès CCI de Guyane		1		1	

Dispositions complémentaires

Prise en charge des coûts des opérations de collecte assurées par les collectivités territoriales ou leurs groupements (article 3.4 du CDC)

En application du quatrième alinéa de l'article L. 541-10-2, les soutiens financiers fixés dans le contrat-type prévu à l'article R. 541-104 sont majorés en leur appliquant un facteur de multiplication de 2,4 dans les collectivités des territoires d'outre-mer mentionnées à ce même article. Le soutien versé par FRP s'établit à 10+24=34 € / tonne collectée. Cette pondération est réalisée tant que les performances de collecte (en masse) de déchets de pneumatiques collectés par habitant dans ces collectivités sont inférieures à la moyenne nationale.

Reprise des déchets de pneumatiques issus de catastrophes naturelles ou accidentelles (article 3.5 du CDC)

FRP reprend sans frais, auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui en formulent la demande, les déchets de pneumatiques relevant de son agrément qui sont produits lors de catastrophes naturelles ou accidentelles, dès lors que ces déchets ont été préalablement extraits et triés, et qu'ils n'ont pas été contaminés par des substances chimiques ou radioactives.

L'obligation du présent paragraphe s'applique à FRP dans la limite de 5 % des contributions financières annuelles qui lui sont versés par ses adhérents.

Prise en charge des déchets de pneumatiques abandonnés (article 3.6 du CDC)

Conformément aux dispositions des articles R. 541-113 à R. 541-115, FRP prend en charge les opérations de gestion des déchets relatives à la résorption d'un dépôt illégal comportant des déchets de pneumatiques.

Transport

Historiquement et actuellement maintenu, l'ensemble des déchets de pneus est dirigé sur une plateforme en métropole par bateau. Le choix fonctionne et apporte satisfaction.

Il n'y a pas de changement envisagé pour le moment.

Il n'y a donc pas lieu d'étudier à améliorer les conditions de transport transfrontalier.

Etude sur le traitement local des déchets

FRP réalisera, sous l'égide de l'organisme coordonnateur (art. 9.2 du CdC EO), une étude sur les possibilités de développer des solutions de traitement local des déchets de pneumatiques dans les DROM-COM (art. 8 du CdC EO).

Cette étude dressera un bilan environnemental des traitements existants et identifiera des pistes de développement de solutions locales de traitement nouvelles. Elle sera remise au Ministre chargé de l'environnement au plus tard en décembre 2025 .

OBJECTIFS

Mises en marché:

2024 1830 t

2025 1850 t

2026 1900 t

Taux de collecte :

2024 70 %

2025 80 %

2026 90 %

Précision: FRP s'investit sur la gestion des déchets de pneus en Guyane depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre d'un nouveau décret de Mars 2023. Il est difficile d'avancer des chiffres ou des analyses vérifiés dans ces conditions...

Les pneus importés sur le Territoire l'année précédente font l'objet d'une déclaration. Les volumes déclarés augmentent significativement par le fait que de nouveaux déclarants ont effectué des déclarations de mise en marché (vendeurs d'engins, de véhicules, de 2 roues équipés de pneumatiques, acteurs organisant par eux même la gestion de la fin de vie des pneus qu'ils mettaient en marché).

Précédemment au 1er janv 2024, seuls les adhérents de l'Ardag effectuaient des déclarations de mise en marché.

Le taux de collecte baisse en raison du fait que les déchets de pneus à collecter l'étaient. S'il peut y avoir un effet décalage (impact du stock non vendu), l'essentiel de l'écart semblerait faire apparaître une filière parallèle qui pourrait alimenter le Surinam voisin. A ce stade, il est difficile d'affirmer, aucun chiffre sur ce sujet n'est et ne sera disponible par FRP.

Ce qui est certain, c'est qu'aucun stock "courant" de déchet de pneus n'est en attente de collecte sur le Territoire.

Calendrier

Les exigences du cdc sont nombreuses et le temps a manqué pour réaliser l'ensemble des consultations avant fin juin 2024.

Le projet sera partagé avec les parties prenantes de Guyane la CTG, les 4 intercommunalités, la DGTM et l'ADEME , en présence de l'ARDAG et de FRP par visio-conférence , première quinzaine de Juillet 2024.

projet amendé le 10 juillet 2024 lors d'un échange FRP - ARDAG avec représentants du Territoire de Guyane.

Présentation CPP le 15 Juillet 2024

Compléments d'infos adjoints suite courrier DGPR du 22 Août 2024

